

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 29 octobre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Madame Mauricette DIRR, et monsieur Alexis POIDEVIN,

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Monsieur Matthieu MOISSAN

Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Brigitte DESRICAC

Secrétaire de séance : Denis KEURMEUR

CM 15.10.2026	Approbation du plan de financement et des demandes de subvention de l'éclairage du terrain de football de Dolo	Délibération n°2026-160
---------------	--	------------------------------------

Rapporteuse : Stéphanie FLEGEAU

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de rénover les projecteurs du terrain de football de Dolo afin d'améliorer les conditions d'éclairage et de pratique sportive ;

Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Fédération Française de Football pour contribuer au financement de ces travaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 votants)

Décide

- D'approuver le projet de rénovation des projecteurs du terrain de football de Dolo, pour un montant prévisionnel de 15 046,30 € ;
- De solliciter auprès de la Fédération Française de Football l'attribution d'une subvention correspondant à 50 % du montant prévisionnel des dépenses, soit une aide sollicitée de 7 523,15 € ;
- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche ;
- Solde à financer par la commune : 7 523,15 €

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN